

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
503^{ÈME} RÉUNION
ADDIS ABÉBA
30 AVRIL 2015

PSC/PR/COMM.2(DIII)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 503^{ème} réunion tenue le 30 avril 2015, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur le suivi du communiqué PSC/PR/COMM/1.(CDXCVI) sur la situation au Sahara occidental adopté lors de sa 496^{ème} réunion tenue le 27 mars 2015.

Le Conseil s'est félicité des mesures de suivi des dispositions pertinentes du communiqué susmentionné prises par la Présidente de la Commission, en particulier la lettre qu'elle a adressée au Secrétaire général des Nations unies, le 30 mars 2015, pour transmettre le rapport soumis à la 503^{ème} réunion du Conseil et le communiqué adopté à cette occasion, aux fins de transmission aux membres du Conseil de sécurité, et solliciter que l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental, l'ancien Président Joaquim Chissano du Mozambique, puisse s'adresser au Conseil de sécurité à l'occasion de sa réunion d'avril 2015 sur cette question.

Le Conseil a profondément regretté que le Conseil de sécurité n'ait pas donné suite à la requête de l'UA tendant à ce que l'Envoyé spécial de l'UA pour le Sahara occidental puisse s'adresser à cet organe. Le Conseil a souligné que cet état de fait ne reflète pas à l'esprit du partenariat stratégique entre l'UA et les Nations unies, en particulier entre le Conseil de paix et de sécurité de l'UA et le Conseil de sécurité des Nations unies, qui doit s'appliquer à toutes les questions de paix et de sécurité sur le continent africain, y compris le Sahara occidental.

Le Conseil a exprimé sa ferme conviction que le règlement du conflit du Sahara occidental, qui est dans l'impasse depuis plus de quatre décennies, malgré les efforts des Envoyés personnels successifs du Secrétaire général des Nations unies, ainsi que l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité, exigent tous les deux un engagement international accru et un partenariat étroit entre l'UA et les Nations unies. Le Conseil, prenant note de l'adoption, le 28 avril 2015, de la résolution 2218 (2015) sur le Sahara occidental, a réitéré l'engagement de l'UA à continuer à œuvrer au règlement rapide du conflit du Sahara occidental sur la base de la légalité internationale et des décisions pertinentes de l'OUA/UA, et à travailler étroitement avec les Nations unies et à mobiliser tout l'appui dont l'Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies a besoin, afin de mener à bien son mandat.

Le Conseil a exprimé sa profonde appréciation aux membres africains du Conseil de sécurité (A3) pour leurs efforts en vue de faciliter une interaction entre le Conseil de sécurité et l'Envoyé spécial de l'UA, et les a encouragés à rester engagés pour continuer de promouvoir la position africaine sur la question du Sahara occidental.